

MAIRIE DE BEAULON  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BEAULON

Session Ordinaire  
Séance du 25 février 2011

**Nombre de membres :**

**Afférents au Conseil Municipal : 14**

**En exercice : 19**

**Qui ont pris part à la délibération : 14**

Date de la convocation : 09 février 2011

Date de l'affichage : 09 février 2011

L'An deux mil onze et le vingt-cinq février à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de BEAULON s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. LOGNON Alain, Maire, en suite de la convocation faite le neuf février deux mil onze.

**Etaient présents :** Mrs LOGNON Alain, Maire, ENTREMONT Louis, GILLARDIN Jean-Michel, VOILHES Eric, HOUX Laurent, CROCHET Gilles, TOURAND Gérard, Mmes RABOUTOT Odile ; MEVREL Hélène, PONCELET Monique, PIAT Valérie, GUYOT Marie-Louise, METZLER Jacqueline, ROBOTA Colette

**Excusés :** Mrs PICOT David, MORIN Daniel, RAMAGE Xavier, BERNON Gérard et Mme LAVOCAT Hélène

**Secrétaire :** Mme ROBOTA Colette

<b>VOTE DES COMPTES DE GESTION 2010 DE LA COMMUNE ET ASSAINISSEMENT</b>
---

Le Conseil Municipal déclare avec 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention que les Comptes de Gestion de la Commune et Assainissement dressés pour l'exercice 2010 par les receveurs et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

<b>VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2010 DE LA COMMUNE ET ASSAINISSEMENT</b>
---

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de la doyenne de l'Assemblée, Madame MEVREL Hélène, élue présidente de séance en application de l'article L.2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales délibère sur les Comptes Administratifs de l'exercice 2010.

Monsieur LOGNON Alain, Maire, s'est retiré le temps du vote.

Le Conseil Municipal approuve par 13 voix pour, 0 contre et 0 abstention les Comptes Administratifs 2010 de la Commune et Assainissement.

**DELIBERATION POUR VOTE  
DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT**

Sur proposition de Monsieur le Maire, l'Assemblée, après avoir délibéré, décide par 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention, de voter pour l'année 2011, la redevance assainissement qui s'élève à 0, 85 euros par m<sup>3</sup> consommé.

**DELIBERATION POUR ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU  
CENTRE SOCIAL DU CANTON DE CHEVAGNES**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention, au titre de l'année 2011, au Centre Social car des habitants de la commune sont bénéficiaires des différents services et animations gérés par le Centre Social de Chevagnes. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, avec 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention, décide d'attribuer :

Centre Social ..... 1 760, 00 €

**DELIBERATION POUR ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A  
LA SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX DU BOURBONNAIS**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser la cotisation annuelle pour l'année 2011 à la S.P.A. du Bourbonnais, afin d'assurer le Service Fourrière. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, avec 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention, décide d'attribuer :

S.P.A..... 1 040, 00 €

**DELIBERATION POUR ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS  
AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2011 aux associations. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, avec 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention, décide de leur attribuer 9 018, 50 € de subventions.

**DELIBERATION POUR ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A  
L'ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRESIDENTS DE  
COMMUNAUTES DE L'ALLIER**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer pour l'année 2011 à l'Association des Maires et des Présidents de Communautés de l'Allier. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, avec 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention, décide d'attribuer :

Association des Maires de l'Allier ..... 504, 83 €

**DELIBERATION POUR ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A  
L'ASSOCIATION DES SERVICES DE MAINTIEN A DOMICILE**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention, au titre de l'année 2011, à l'Association des Services de Maintien à Domicile. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, avec 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention, décide d'attribuer :

Assoc. des Services de Maintien à Domicile ..... 2 400, 00 €

**DELIBERATION POUR ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION  
A UFOLEP**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Comité Départemental UFOLEP l'avait sollicité pour une demande de partenariat, dans le cadre de l'organisation d'une course cycliste « sur les routes du Bourbonnais ». L'étape « contre la montre individuel » se déroulera le vendredi 13 mai 2011 sur la Commune de Beaulon.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, avec 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention, décide de leur attribuer une subvention de 250 €.

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT  
DE L'EXERCICE 2010  
BUDGET COMMUNE**

Après avoir entendu le Compte Administratif 2010,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010  
Constatant que le Compte Administratif 2010 présente :

Au 002 : ..... 71 375, 73

Au 1068 :..... 100 915, 76

Au 001 :..... 24 147, 90

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve avec 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention, l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010 du budget commune.

<p style="text-align: center;"><b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2010 BUDGET ASSAINISSEMENT</b></p>
--

Après avoir entendu le Compte Administratif 2010,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010  
Constatant que le Compte Administratif 2010 présente :

Au 001 :..... 297 388, 72

Au 1068 :..... 46 587, 48

Au 002..... 7 852, 75

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve avec 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention, l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010 du budget assainissement.

<p style="text-align: center;"><b>DELIBERATION POUR INDEMNITES DE CONSEIL ALLOUEES AU COMPTABLE DU TRESOR PUBLIC</b></p>
--

Le Conseil Municipal,

**Décide** avec 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Monsieur BOSSIN Patricia, Receveur à compter du 13/01/11
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45, 73 euros.

<p style="text-align: center;"><b>DELIBERATION POUR DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL AU TITRE « DES AMENDES DE POLICE »</b></p>
--

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'étude d'aménagement de bourg, dont le coût global s'élève à la somme HT de 350 000, 00 € et la réalisation d'une 1<sup>ère</sup> partie au titre de l'exercice budgétaire 2011.

Il signale que ces travaux bénéficient d'aides du Conseil Général, au titre du programme 2011 du Fonds 2, à la rubrique « contrat communal d'aménagement de bourg » au taux de 30 %.

Ces travaux consisteraient en l'aménagement de la liaison halte nautique / bourg, en l'aménagement de la rue des Aubrelles et des abords de la salle Marcel Briat. Cette 1<sup>ère</sup> phase s'élève à la somme HT de 100 000, 00 €. Ces aménagements, réalisés au titre de la sécurité routière, peuvent bénéficier, pour partie, d'une aide provenant de la répartition du produit des amendes de police en matière de sécurité routière.

Ouïe cet exposé et après échanges de vues, le Conseil Municipal, avec 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

- 1) Sollicite l'aide complémentaire du Conseil Général au titre des « amendes de police », pour la mise en sécurité des usagers dans le cadre de la création d'allées piétonnes, l'aménagement d'aires de stationnement et la mise en œuvre de signalétiques spécifiques. Ces travaux susceptibles d'être éligibles s'élèvent à la somme HT de 44 500 €. Le taux de subvention souhaité est de 40 %, soit une aide de 17 800 € HT.
- 2) Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

## QUESTIONS DIVERSES

Monsieur LOGNON Alain informe l'Assemblée qu'il a signé ce matin l'achat de la liaison halte nautique - bourg, ainsi que la vente du chemin de Bouxier. Lors de la transaction, Monsieur DE MONSPEY demande s'il serait possible qu'il recule sa barrière d'une dizaine de mètres par rapport au bornage du chemin de Bouxier. Le Maire accepte cette proposition et lui propose de céder une petite bande d'une vingtaine de mètres, pour élargir la liaison halte nautique - bourg à l'arrivée à l'écluse. Tout ceci étant formalisé dans les actes d'achat et de vente.

Monsieur LOGNON Alain donne lecture du courrier du Centre Social Rural du Canton de Chevagnes, qui sollicite la Commune pour le prêt du marché couvert, ainsi que du stade le dimanche 25 septembre 2011, dans le cadre d'une manifestation inter-associative au niveau cantonal. Après discussion, le Conseil Municipal accepte de mettre à disposition le marché couvert et le stade, s'ils sont disponibles, mais rappelle que ce jour-là, le repas du CCAS organisé pour les personnes de plus de 70 ans, aura lieu à la salle Marius Laloi.

Monsieur ENTREMONT Louis présente les offres reçues, suite à la consultation des entreprises pour la construction d'un centre technique municipal. Après discussion, l'entreprise Activ Bois est retenue pour un montant HT de 50 193, 00 € soit TTC 60 030, 83 €.

Madame RABOUTOT Odile informe qu'un aspirateur utilisé par les employées communales ne fonctionne plus et demande à ce qu'il soit remplacé. Monsieur le Maire lui donne son accord.

Madame GUYOT Marie-Louise interroge Monsieur le Maire sur la date de début des travaux prévus par Allier Habitat, rue de la Cure. Monsieur LOGNON Alain lui répond que ces derniers devraient démarrer début septembre.

Monsieur LOGNON Alain indique que le bar du Chambon a fermé et que Monsieur MOQUET, propriétaire des bâtiments, souhaite les vendre.

Monsieur ENTREMONT Louis fait un état des travaux qui pourraient être prévus au budget 2011.

Madame MEVREL Hélène interroge Monsieur LOGNON Alain quant au projet de restructuration de la Vieille Maison. Il lui répond que le Conseil Syndical du SMAT se réunira très prochainement, afin d'étudier un éventuel projet sur la mise en valeur de la Vieille Maison.

Monsieur GILLARDIN Jean-Michel et Madame RABOUTOT Odile font un compte rendu de la dernière réunion SIVOM Sologne Bourbonnaise à laquelle ils ont participé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30 minutes.